

Paris, le 20 décembre 2016

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### RENOVATION URBAINE : BERCY RENIE LES ENGAGEMENTS DU GOUVERNEMENT

Annoncée en septembre dernier par le Président de la République et le Premier ministre, la décision de l'Etat d'augmenter d'un milliard d'euros les moyens engagés pour la rénovation des quartiers en difficulté a été brutalement remise en question le 16 décembre 2016 par le ministre de l'Economie.

L'ensemble des Partenaires sociaux réunis dans Action Logement, qui finance à hauteur de 93 % l'Anru (pour près de 850 millions d'euros par an) dénonce une décision incohérente et dangereuse. Elle conduit à fragiliser les dispositifs de soutien à la mixité sociale dans les quartiers et à l'accès au logement.

En effet, ils rappellent que le Ministère des Finances a décidé unilatéralement de supprimer la compensation annuelle de 133 millions d'euros que l'Etat verse à Action Logement au titre du soutien des salariés des TPE et des PME qui ne sont plus assujetties à la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC), soit 8 % du budget annuel d'Action Logement.

Cette décision déséquilibre gravement Action Logement qui, en conséquence, devra diminuer d'autant sa contribution au financement des politiques du logement, dont le renouvellement urbain.

C'est un revirement historique de l'Etat dont l'engagement dans le financement de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (Anru) avait pourtant été confirmé par trois votes successifs de l'Assemblée nationale défendus par la rapporteure du budget, Valérie Rabault et le président de l'Anru, François Pupponi.

Cette décision de Bercy est en totale contradiction avec les engagements pris au plus haut niveau de l'Etat. Elles conduisent les partenaires sociaux à dénoncer l'absence de cohérence en matière de politique publique de rénovation urbaine et de soutien à l'accès au logement pour les salariés modestes et en particulier les jeunes en apprentissage.

#### A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés. La mission fondatrice d'Action Logement, acteur de référence du logement social en France, est de faciliter le logement pour favoriser l'emploi. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses équipes mènent, sur le terrain, deux missions principales. Tout d'abord, construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Action Logement compte aujourd'hui un patrimoine de 950 000 logements sociaux et intermédiaires. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Action Logement s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

#### CONTACTS PRESSE

**Grayling France** : Marie-France BERGAMO : 01.55.30.70.77 - Laetitia ABBAR : 01.55.30.70.81 - [actionlogement@grayling.com](mailto:actionlogement@grayling.com) - **Action Logement** : [communication@actionlogement.fr](mailto:communication@actionlogement.fr)